



Edito du mois de Juillet 2021

Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière fonctionne aujourd'hui avec succès depuis plus de 4 années, alimentant l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de plus de 14 000 personnes. Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023. Dans ce contexte, il est aujourd'hui privilégié de densifier les parcs éoliens existants afin d'optimiser les zones favorables, et garantir une insertion paysagère et environnementale. Le développement d'un parc éolien en extension du parc de Maisontiers-Tessonnière a ainsi été initié en 2016.

Conscient de la nécessité de développer les énergies renouvelables, la municipalité a soutenu notre démarche en mars 2017 en délibérant favorablement pour une extension du parc éolien existant sur la commune de Maisontiers. Le projet a été présenté à l'ancien conseil municipal, ainsi qu'au nouveau conseil. La zone d'études présentée en page suivante, est localisée au sud-ouest du parc existant, au nord de la route départementale 27 qui relie Louin à Maisontiers. La demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Maisontiers 2 a été déposée en juillet 2020 en préfecture des Deux-Sèvres, puis a été complétée en février 2021. La procédure d'instruction suit son cours.



La société

La société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,8% de la consommation électrique nationale en 2020. (source : RTE - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2020).



L'enquête publique

La procédure suivant son cours, le projet va bientôt arriver à l'étape de l'enquête publique.

L'enquête publique permet de récolter les avis de la population sur le projet. Dès l'ouverture de l'enquête, le public peut prendre connaissance de l'ensemble des documents du projet. Depuis internet, par courrier ou en se déplaçant en mairie, les personnes le souhaitant peuvent ensuite émettre un avis sur le projet.

D'une durée d'un mois, elle est menée par un commissaire enquêteur. Il est choisi dans une liste départementale d'aptitude à la fonction, par le président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'enquête, il réunit toutes les informations nécessaires, analyse les observations reçues et émet son avis qu'il considère favorable ou défavorable. Le rapport est rendu, dans le mois qui suit la fermeture de l'enquête à la Préfecture.

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

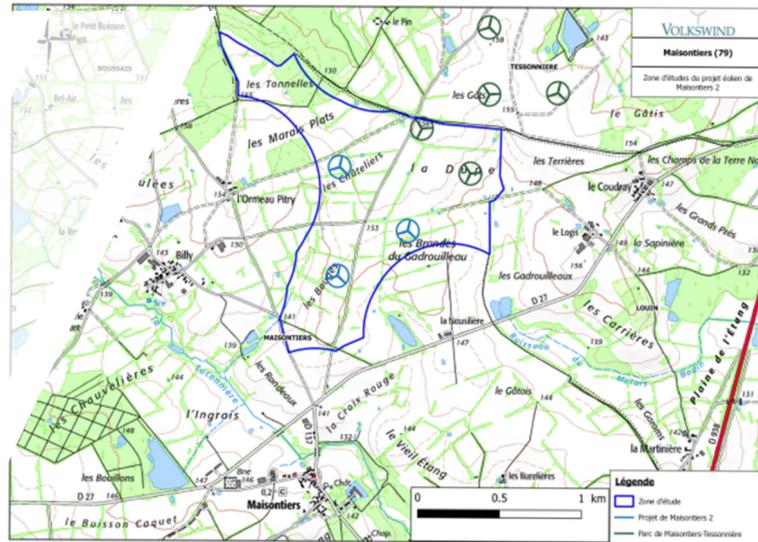
Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
nicolas.bechet@volkswind.com



Présentation du projet

L'implantation optimale

- L'étude des différentes contraintes d'un point de vue **naturaliste, paysager et technique** a permis de définir différentes variantes d'implantation.
- La variante retenue comporte 3 éoliennes alors que les 2 autres variantes en comportaient 4 et 5. Ce choix implique une perte de production, cependant il permet :
 - Une **meilleure intégration environnementale** notamment pour les oiseaux nicheurs et les chauves-souris en phase d'exploitation
 - Une **meilleure intégration paysagère**
- L'emprise sur le milieu agricole est faible : seulement 1,05 ha sont occupés par le projet (mât, chemins d'accès, ...), soit l'équivalent de 1,5 terrain de football.



Pour un projet de 3 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

12 400

**Foyers alimentés
sans émission polluante**

(hors chauffage électrique)
selon le bilan électrique 2019 de RTE

08 732 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions annuelles
moyennes de 5 800 voitures neuves
Source : INSEE

29 106 MWh

Production annuelle estimée

2 500 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

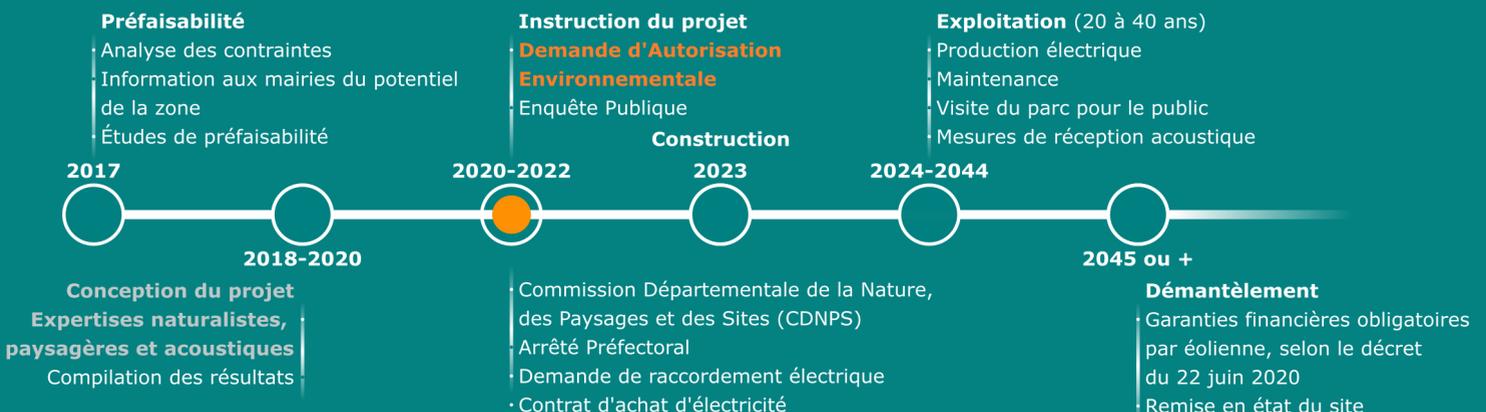
189 000 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet



Les études



Environnementale



Paysagère



Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné en 2018 pour la réalisation de l'expertise environnementale. Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Cette étude est renforcée par les données de suivis écologiques du parc de Maisontiers-Tessonnière.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales ayant permis de proposer un projet éolien cohérent et adapté à son environnement. Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sont proposées et permettent de garantir une intégration optimale du projet dans son environnement. Par exemple, il est proposé d'installer des gîtes artificiels pour les chauves-souris sur des bâtiments publics afin de favoriser le maintien et le développement des chauves-souris locales.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur ICPE, des suivis écologiques seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Le cabinet d'études Laurent Couasnon a été missionné en octobre 2018 pour réaliser du volet paysager de l'étude. Ce volet se décompose en trois parties :

✂ Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

✂ S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

✂ Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet dans le paysage. Des mesures sont ensuite proposées afin de participer à l'intégration du parc éolien, par exemple, une mesure de plantation de haies pour les riverains ayant une vue directe sur le projet sera mise en place.



Acoustique



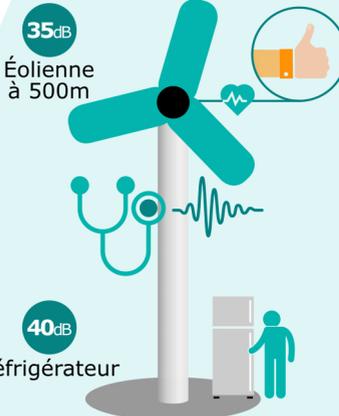
Les mesures acoustiques ont été réalisées par le bureau d'étude EREA en avril 2019 au droit des habitations les plus proches, afin de déterminer le niveau sonore ambiant.

Ensuite, le bureau d'étude a modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au droit des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Un bridage acoustique est ainsi prévu dans le dossier, la nuit et pour certaines vitesses de vent, afin de respecter la réglementation.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

Dossier administratif
~50 pages

Étude de dangers
~200 pages
Résumé non-technique
~30 pages

Étude d'Impact sur l'environnement
~490 pages

Volet écologique
~360 pages

Volet paysager
~400 pages

Volet acoustique
~100 pages

Dossier Architecte
~30 pages

Note de présentation non-technique
~50 pages

Contenu réglementaire
~15 pages

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale
~70 pages

Sommaire inversé et lexique
~10 pages

Résumé non-technique
~30 pages



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Objectifs

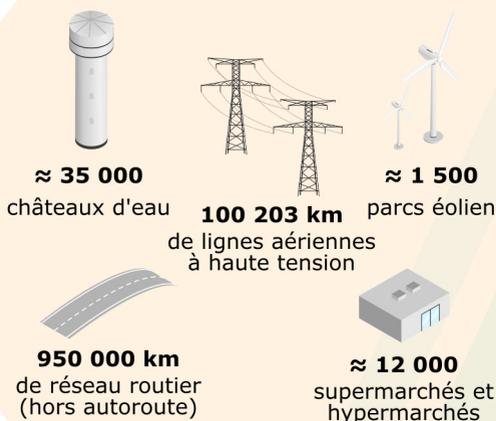
En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 décembre 2021, seuls 17 616 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2020, seuls 1 178 MW ont été installés :



Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

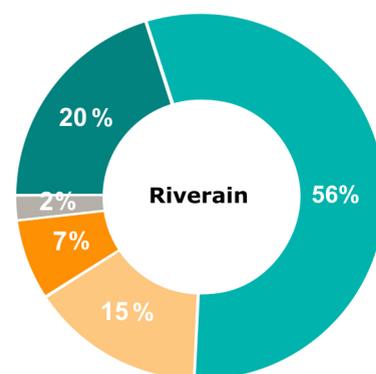
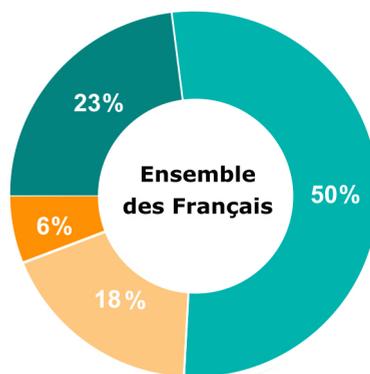
Les $\frac{3}{4}$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en novembre 2020 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".



18-34 ans : 91%
35-49 ans : 81%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

<https://parc-eolien-maisontiers2.fr/>

Vos contacts privilégiés

Nicolas BECHET
Chargé de développement
07.85.51.79.71

Julie CAZAUBON et
Guillaume CABEL
Chefs de projets
05.55.48.38.97

VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97